



DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU SUD-ESTUAIRE**
Jeudi 20 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis dans la salle Municipale de Saint-Brevin-les-Pins, sous la présidence de Madame PACAUD Dorothée, convoqués le quatorze juin deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Madame PACAUD Dorothée, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Monsieur PURKART Geoffroy Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Madame BUSOM Mercedes, Madame LE BERRE Nathalie, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent qui a donné pouvoir à Madame PACAUD Dorothée, Monsieur OUISSE Thierry qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET Alain, Madame BOUREL Mélissandre, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur GUERIN Benoît qui a donné pouvoir à Madame BUSOM Mercédès, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY Claudine, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Madame VALLEE Ginette qui a donné pouvoir à Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur AUGER Sébastien, Monsieur CHERAUD Roch, Monsieur DUBOIS Pascal.

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents : 20 – Pouvoirs : 7 – Votants : 27



**DEL 2024-104 FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A COMPTER DU 1 ER SEPTEMBRE 2024**

Dans le cadre de la compétence « Politique de l'Enfance et de la Jeunesse », il convient de fixer les nouveaux tarifs pour les accueils périscolaires et accueils de loisirs sans hébergement du secteur enfance.

Je vous propose, sur avis du bureau communautaire, de fixer les nouveaux tarifs communautaires indiqués dans les tableaux ci-dessous :

ACCUEILS PERISCOLAIRES

TARIFICATION AU ¼ D'HEURE

PERISCOLAIRE - TARIFICATION AU 1/4 H			
QF	VALEURS	2023/2024	A compter du 01/09/2024
QF1	0 à 286	0,58 €	0,60 €
QF2	287 à 565	0,63 €	0,65 €
QF3	566 à 843	0,70 €	0,73 €
QF4	844 à 1119	0,77 €	0,80 €
QF5	1120 à 1397	0,84 €	0,88 €
QF6	1398 à 1676	0,94 €	0,98 €
QF7	1677 à 1955	1,04 €	1,08 €
QF8	1956 et +	1,06 €	1,10 €

❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

GRILLE TARIFAIRE -EXTRASCOLAIRE-							
QF	VALEURS	Journée complète		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
		2023/2024	A compter du 01/09/2024	2023/2024	A compter du 01/09/2024	2023/2024	A compter du 01/09/2024
QF1	0 à 286	8,44 €	8,78 €	6,32 €	6,58 €	4,22 €	4,39 €
QF2	287 à 565	12,37 €	12,87 €	9,28 €	9,65 €	6,18 €	6,43 €
QF3	566 à 843	14,06 €	14,62 €	10,55 €	10,97 €	7,02 €	7,30 €
QF4	844 à 1119	15,69 €	16,32 €	11,77 €	12,24 €	7,85 €	8,17 €
QF5	1120 à 1397	17,35 €	18,04 €	13,01 €	13,53 €	8,67 €	9,02 €
QF6	1398 à 1676	19,01 €	19,77 €	14,26 €	14,83 €	9,51 €	9,89 €
QF7	1677 à 1955	20,70 €	21,52 €	15,53 €	16,15 €	10,35 €	10,76 €
QF8	1956 et +	21,09 €	21,94 €	15,83 €	16,46 €	10,55 €	10,97 €

❖ Abattement de 10 % dès le 2^{ème} enfant

❖ Majoration de 10 % extérieurs CCSE

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) Néant.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le Secrétaire de séance,
GENTES Hervé**



**La Présidente,
PACAUD Dorothée**

Acte publié sur le site internet de
l'EPCI le : 28/06/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-244400586-20240620-DEL2024104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024